Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	HDF	04.76.77.00.50 / 06.09.24.57.80
Aéronef (type couleur immatriculation)	AS 350 B3 F-HADE JAUNE	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	FFCAM	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
2 sept	la Berarde (8h15)	la Pilate		4	1	TRAVAUX SUR LE REFUGE
2 sept	la Berarde	le Châteleret		3		TRAVAUX SUR LE REFUGE
9 sept	la Bérade (11h)	le Châteleret		2		MONTEE ET DESCENTE DE MATERIAUX
9 SEPT	la Bérarde	la Pilate		4		DESCENTE DE MATERIAUX

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

COPIE AU SECTEUR OISANS/VALBONNAIS

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° **505 / 2019**

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le **22/08 / 2019**

Le Directeur,

Le Directeur Adjoint,

Thierry DURAND